

- DÉCLARATION D'ENGAGEMENT -

- DISPOSITIF CODAFE 22 -

« Coopération des acteurs formation emploi des Côtes d'Armor »

--

Les organismes de formation signataires de la présente déclaration d'engagement déclarent :

- ✓ avoir pris connaissance de la Charte Interpartenariale pour la mise en place et le développement du dispositif « Coopération des acteurs formation emploi des Côtes d'Armor » (CODAFE 22),
- ✓ souscrire aux objectifs du CODAFE 22 et en partager tous les principes de fonctionnement,
- ✓ souhaiter apporter leur contribution, selon leurs compétences et leurs moyens, au succès de cette opération départementale dans le respect des valeurs et dans l'esprit de partenariat inhérents au dispositif (cf. « Article 1. Préambule » de la Charte Interpartenariale du CODAFE 22).

Ils prennent ici l'engagement :

- ✓ de désigner en leur sein un « correspondant permanent » du dispositif CODAFE 22 et d'en communiquer, dès la signature de la présente déclaration d'engagement, les nom et coordonnées au « siège » du dispositif (à l'UPIA à Saint-Brieuc / Tél. : 02 96 77 22 33),
- ✓ de participer, chaque fois qu'ils y seront conviés, aux travaux du Comité Technique Opérationnel du dispositif CODAFE 22 et d'y apporter leur contribution positive,
- ✓ et d'une manière générale, de s'inscrire dans la dynamique partenariale du dispositif et d'y œuvrer avec la réactivité attendue par les entreprises des Côtes d'Armor en sous-activité du fait de la crise économique actuelle.

Leur engagement est pris pour la durée d'existence du CODAFE 22, soit jusqu'au 30 septembre 2010 au plus tard.

La liste des signataires ci-dessous n'est pas limitative.

La présente déclaration d'engagement ne pourra être souscrite, postérieurement au 20 avril 2009, que par des organismes de formation ayant reçu au préalable l'agrément du Comité de pilotage du CODAFE 22.

A Saint-Brieuc, le 20 avril 2009,

Hervé LE JEUNE,
Président de l'ARCNAM Bretagne

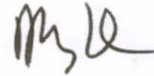


A Saint-Brieuc, le 20 avril 2009,

Bernard HÉNAFF,
Président de l'AFPI Bretagne

A Saint-Brieuc, le 20 avril 2009,

Dominique BEDEL,
Président du GRETA des Côtes d'Armor



A Saint-Brieuc, le 20 avril 2009,

Bertrand CARPENTIER,
AFPA des Côtes d'Armor

